

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif pour permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune.

Elle est, comme le rapport sur le Budget Primitif 2022, disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget de l'année écoulée.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

Le compte administratif a été voté le 31 mars 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie.

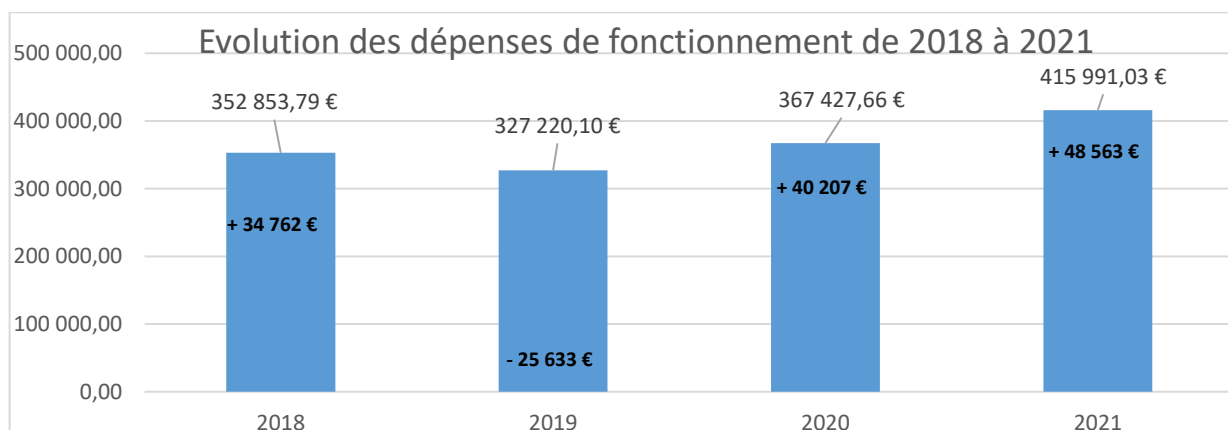
Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2021	528 080,99
Dépenses de fonctionnement 2021	415 991,03
Résultat de l'exercice - Excédent de fonctionnement	112 089,96
Résultats antérieurs reportés (002 RF au BP 2021)	64 463,02
Résultat cumulé au 31/12/2021 - Résultat à affecter	176 552,98

Section d'Investissement	
Recettes d'investissement 2021	526 613,66
Dépenses d'investissement 2021	388 285,97
Résultat de l'exercice - Excédent d'investissement	138 327,69
Résultats antérieurs reportés (001 DI au BP 2021)	-156 873,85
<i>Besoin de financement de l'exercice</i>	<i>-18 546,16</i>
Restes à réaliser en recettes 2021 (inscrit au CA 2021)	350 000,00
Restes à réaliser en dépenses 2021 (inscrit au CA 2021)	-376 470,00

Besoin de financement à la section d'investissement -45 016,16

Excédent net de clôture 2021 131 536,82

Dépenses de Fonctionnement



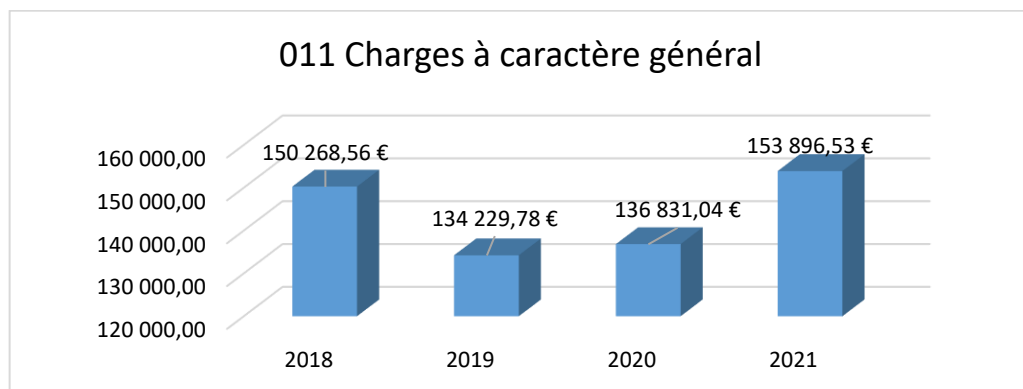
Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 48 563 € entre 2020 et 2021.

Augmentation des chapitres :

011 – charges à caractère général :	+ 17 065 €
012 – charges de personnel :	+ 7 835 €
65 – charges de gestion courante :	+ 23 640 €
67 – charges exceptionnelles :	+ 200 €

Diminution des chapitres :

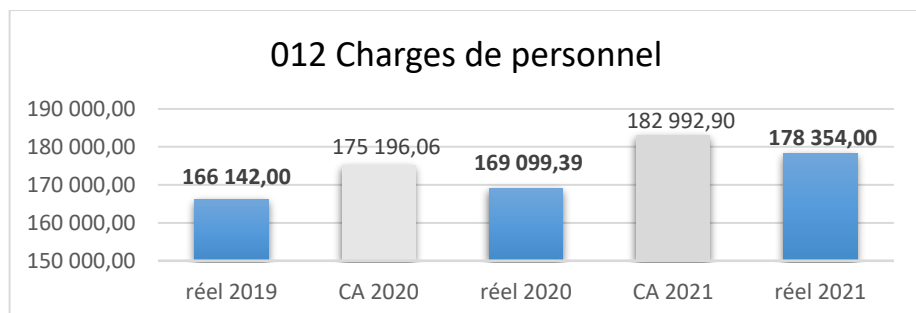
014 – Atténuation de produits :	- 177 €
---------------------------------	---------



Les charges à caractère générale (chapitre 011) augmentent de 17 065 €

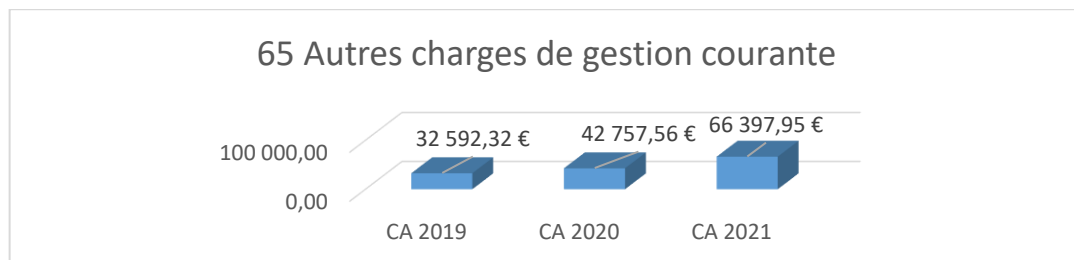
Les principales évolutions :

- + 9 638 € - Entretien logements communaux (615228) : montée d'escalier, changement de portes...
- + 4 406 € - Assurance (6161) : assurance dommage ouvrage souscrite pour les travaux de la boulangerie.
- + 3 589 € - Fêtes et cérémonies (6232) : reprise des manifestations annulées en 2020 cause Covid : repas communal, CCAS, vin d'honneur.
- + 3 273 € - Honoraires (6226) : début des frais de portage EPF pour la boulangerie et l'atelier du Gottex.
- + 2 330 € - Produits entretien (60631) : augmentation des consommations et achat de matériel ergonomique.



Les charges de personnel (012) augmentent de 7 797 €.

➤ En réel (12 mois et avec l'ensemble des agents), les dépenses de personnel augmentent de 9 254,61 € ce qui correspond aux heures supplémentaires liées à ma désinfection Covid dans les écoles.



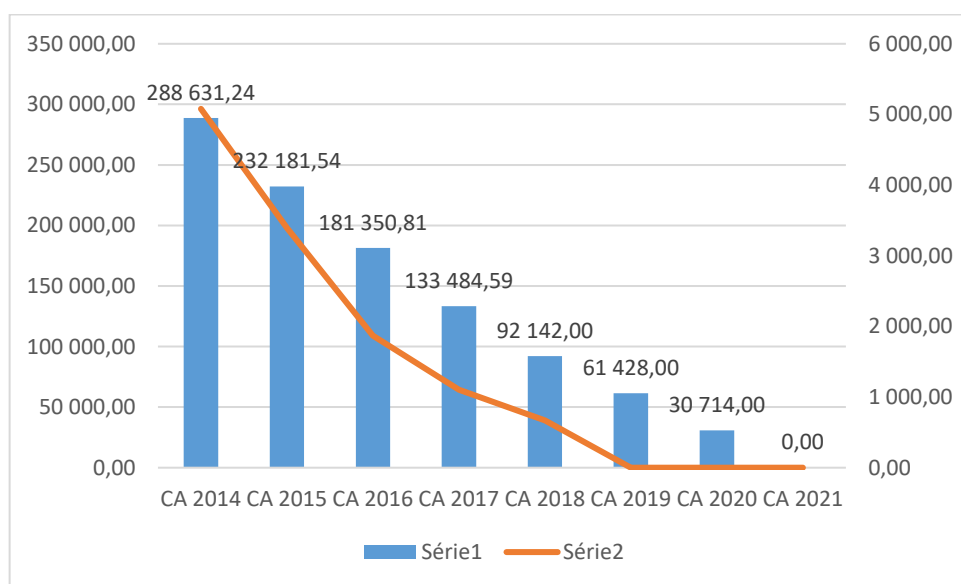
Les charges de gestion courante (65) augmentent de 23 640 €.

➤ + 13 238 € : Subventions aux associations (6574) : Subvention exceptionnelle à la cantine (+3 900 €) et remboursement à la cantine des salaires des ATSEM dus par la cantine à la CA3B (+9 548€). En contrepartie, cette somme est déduite des frais de personnel inscrits au chapitre 012.

➤ + 5 940 € (+ 3 833 € URSSAF) et (+ 2 107 € Ircantec) : sur indemnités maire.

➤ + 3 741,68 € : Contributions aux organismes de regroupement (65548) : une seule année de cotisation SIEA payée (8 349 €) contre 1,5 en 2020 (11 875 €) mais en + : paiement au SIEA du génie télécom lots Gottex (7 140 €).

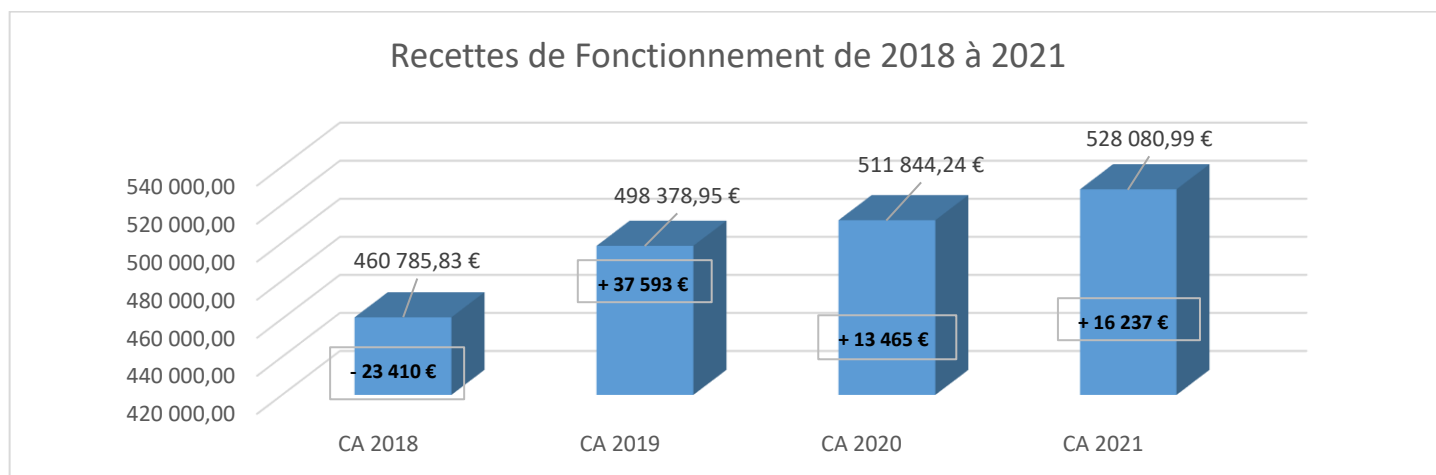
EVOLUTION DE LA DETTE



Les intérêts de la dette (66) = 0 €.

La dernière annuité de l'emprunt a été payée en 2021. Il ne génère plus d'intérêt.

Recettes de Fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de : + 16 237 €

Augmentation des chapitres :

73 – impôts et taxes : + 18 245 €

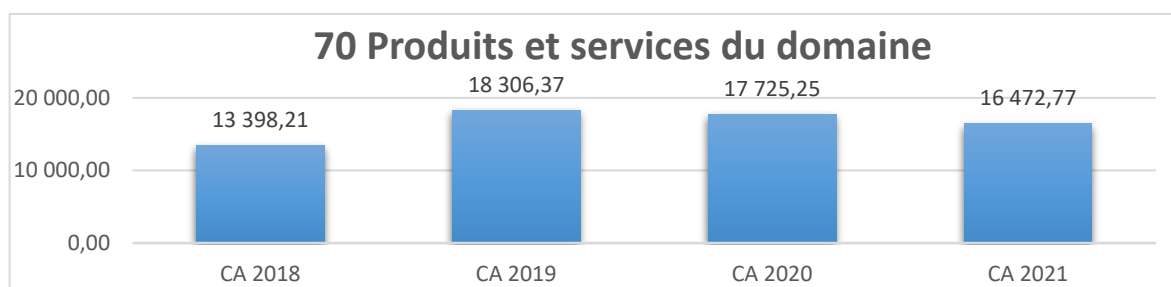
75 – autres produits de gestion courante : + 11 653 €

Diminution des chapitres :

70 – produits des services et domaines : - 1 253 €

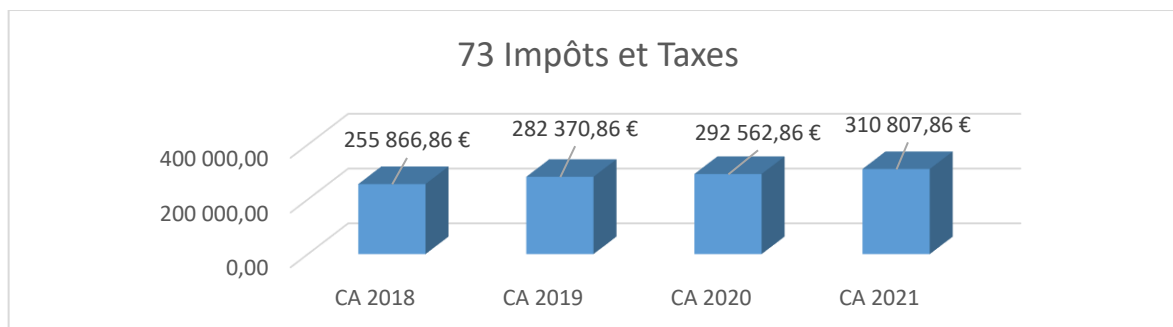
74 – dotations et participations : - 10 895 €

77 – produits exceptionnels : - 1 513.72 €



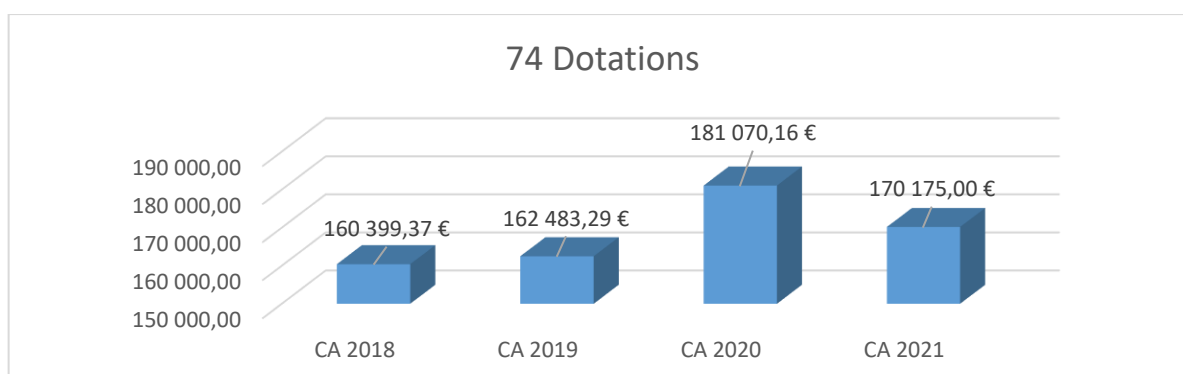
Les produits des services et domaines (70) diminuent de : 1 253 €.

➤ - 1 255 € : Redevance d'occupation du domaine (70323) : sur 2020 encaissement de 1,5 an de redevance antenne Orange. En 2021 : 1 an.



Les impôts et taxes (73) augmentent de : 18 245 €.

➤ + 20 580 € : impôts locaux (73111) : la perte de la taxe d'habitation est compensée par la part départementale sur la taxe foncière sur les propriétés bâties + le coefficient correcteur appliqué pour la taxe d'habitation. En contrepartie, la compensation d'exonération pour la TH n'est plus versée (- 15 000 € au compte 74835)



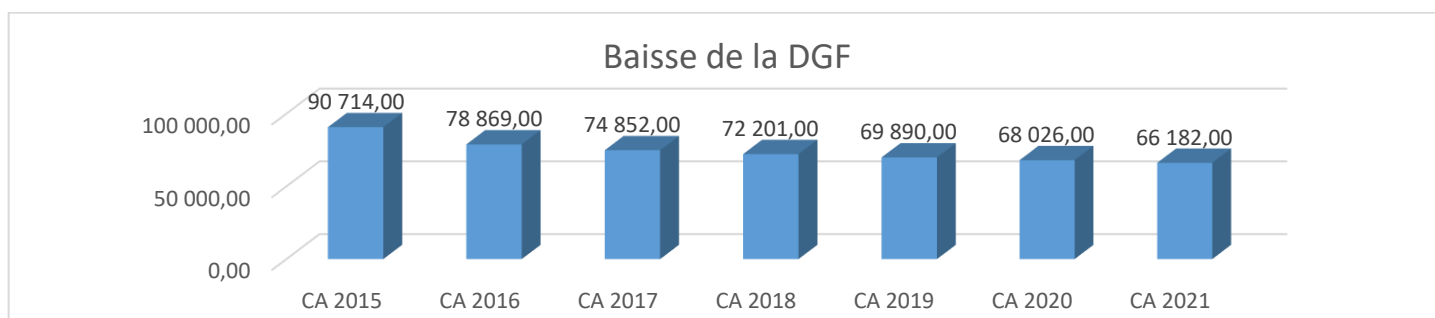
Les dotations et participations (74) diminuent de : - 10 895 €

➤ - 15 000 € : Compensation exonération TH (74835) : La compensation n'est plus versée mais intégrée au montant des impôts locaux perçu au compte 73111.

➤ - 7 706€ : FCTVA (744) – En 2020, 2 années de FCTVA encaissées. Une seule année en 2021 et baisse du montant car moins de dépenses éligibles.

➤ + 15 000 € : DGD (7461) - Subvention perçue pour la révision du PLU.

➤ + 5 933 € : Participations autres communes (74741) - Remboursement de St Sulpice aux frais de l'école et de la cantine



Les autres produits de gestion courante (75) augmentent de : + 11 653€

➤ + 11 664 € : Revenus des immeubles (752) – En 2020, moins de loyers dû aux travaux dans un logement communal et plusieurs départs de locataires tout au long de l'année. En 2021, les 4 logements ont été occupés.

Les produits exceptionnels (77) diminuent : - 1 514 €

➤ Pas de produits exceptionnels.

Capacité d'autofinancement :

Epargne brute ou capacité d'autofinancement brute = montant dégagé chaque année pour rembourser la dette ou investir.

Epargne nette ou capacité d'autofinancement nette = montant dégagé chaque année pour investir.

	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de Fonctionnement	484 196	460 786	516 937	511 844	528 081
Dépenses de Fonctionnement	318 091	352 854	327 220	367 427	415 991
Excédent de fonctionnement ou Epargne brute	166 105	107 932	189 717	144 417	112 090
Remboursement du capital	47 866	44 739	30 714	30 714	30 714
Epargne nette	118 239	63 193	159 003	113 703	81 376

